

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 05/04/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 avril 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 13	
Représentés : 2	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Didier GAYA par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Sandie CASSAN

Fait et délibéré le 11 avril 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 14 avril 2023

Objet : VOTE DES TAXES LOCALES 2023

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal doit déterminer chaque année le taux d'imposition nécessaire à l'équilibre du budget.

Après un vote à main levée, le conseil municipal décide :

- de maintenir les taux d'imposition actuels selon un coefficient de variation proportionnelle égal à 1 :
 - Taxe foncière (bâti) : 35,63 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 161,52 %
 - Taxe d'habitation sur les résidence secondaires : 7,66 %.
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'état 1259 et tous documents relatifs à cette décision.

Cette délibération annule et remplace celle enregistrée le 14/04/2023 sous le n°046-214602732-20230411-DE_2023_17-DE en raison d'une erreur de frappe dans le taux de la TFNB à 161,52 % et non 151,52%.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.